Image not found or type unknown

Travailler ailleurs pendant un préavis

Par **Didine06**, le **26/06/2012** à **09:45**

Bonjour,
J ai démissionné hier d un cdi pour un autre cdi je suis en préavis jusqu au 24juillet inclus et mes futurs patrons me demande de venir travailler chez eux mes jours de repos (sans dépasser les heures maximales autorisées bien sûr) afin de les aider en attendant que je commence chez eux le 25juillet. Ai je des obligations envers mes anciens employeurs?
Merci d avancés pour vos réponses!
Didine

Par **P.M.**, le **26/06/2012** à **13:33**

Bonjour,
C'est possible mais, il semble étonnant que dans ce cas, vous respectiez les différentes limites :
- 10 heures par jour
- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives
Le salarié doit avoir un repos quotidien de 11 heures au minimum et un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s’ajoute le repos quotidien...

Par **Didine06**, le **26/06/2012** à **16:29**

Merci de votre réponse. Dois je obligatoirment prévenir mes anciens patrons que je travaille ailleurs?
Cordialement
Didine

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés